



Assemblée générale

Distr. générale
12 février 2019
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Bermudes

Document de travail établi par le Secrétariat

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique	4
II. Budget	5
III. Situation économique	5
A. Généralités	5
B. Services financiers	6
C. Tourisme	7
D. Bâtiment	8
E. Transports et communications	8
IV. Situation sociale	8
A. Généralités	8
B. Emploi	8
C. Éducation	9
D. Santé publique	9
E. Criminalité et sécurité publique	10
F. Droits de l'homme et questions connexes	11

Note : Les informations figurant dans le présent document de travail proviennent de sources publiques, notamment du gouvernement du territoire, et de renseignements que la Puissance administrante a communiqués au Secrétaire général le 11 décembre 2018 en application de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies. Pour tout complément d'information, se reporter aux documents de travail antérieurs à l'adresse suivante : www.un.org/fr/decolonization/workingpapers.shtml.



V.	Environnement.	12
VI.	Questions militaires.	13
VII.	Relations avec les organisations et les partenaires internationaux	14
VIII.	Statut futur du territoire	14
	A. Position du gouvernement du territoire	14
	B. Position de la Puissance administrante	15
IX.	Décisions prises par l'Assemblée générale	16
Annexe		
	Carte des Bermudes.	18

Le territoire en bref

Territoire : Les Bermudes sont un territoire non autonome au sens de la Charte des Nations Unies, administré par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

Représentant de la Puissance administrante : John Rankin, Gouverneur (depuis décembre 2016)

Situation géographique : Les Bermudes se situent dans la partie occidentale de l'océan Atlantique, à environ 917 kilomètres à l'est des côtes de l'État de Caroline du Nord (États-Unis d'Amérique). L'archipel est composé de 8 îles principales et de 130 îles plus petites.

Superficie : 53,35 km²

Zone économique exclusive : 450 370 km²

Population : 65 391 habitants (estimation de 2016)

Espérance de vie à la naissance : 81,5 ans [77,7 ans pour les hommes ; 85,1 ans pour les femmes (estimations de 2017)]

Composition ethnique : Environ 54 % de noirs, 31 % de blancs et 15 % de métis et autres groupes ethniques (recensement de 2010)

Langues : Anglais

Capitale : Hamilton

Chef du gouvernement du territoire : David Burt, Premier Ministre (depuis juillet 2017)

Principaux partis politiques : Progressive Labour Party (Parti travailliste progressiste) ; One Bermuda Alliance (Alliance pour les Bermudes unies)

Élections : Les dernières élections ont eu lieu le 18 juillet 2017 ; les prochaines sont prévues pour juillet 2022.

Parlement : Parlement bicaméral, composé d'un sénat de 11 membres désignés par le Gouverneur (3 à sa discrétion, 5 sur recommandation du Premier Ministre et 3 sur celle du chef de l'opposition) et d'une assemblée législative de 36 membres, élus dans 36 circonscriptions pour un mandat d'une durée maximum de cinq ans.

Produit intérieur brut (PIB) par habitant : 99 317 dollars (2016)

Économie : Services financiers, tourisme

Principaux partenaires commerciaux : Canada, États-Unis, Royaume-Uni et États membres de la Communauté des Caraïbes

Taux de chômage : 6 % (2018)

Monnaie : Dollar des Bermudes, indexé à parité sur le dollar des États-Unis

Aperçu historique : Découvert en 1505 par l'explorateur espagnol Juan de Bermudez, le territoire a été dénommé « La Bermuda » en 1510. Il est demeuré inhabité jusqu'en 1609, quand des colons britanniques qui étaient en route pour la Virginie et dont le navire avait fait naufrage sur l'un des récifs s'y sont installés. En 1612, le Roi Jacques I^{er} a étendu la charte de la Compagnie de Virginie aux Bermudes. En 1684, après la révocation de la charte de la Compagnie, l'administration de l'archipel a été transférée à la Couronne britannique.

I. Questions d'ordre constitutionnel, juridique et politique

1. La Constitution des Bermudes, adoptée en 1968, a été modifiée à cinq reprises, la dernière fois en 2003. Selon la Puissance administrante, elle confère au territoire une autonomie interne presque totale et ne laisse au Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord qu'un droit de regard constitutionnel réduit au minimum. Le Gouverneur et commandant en chef des forces armées, nommé par la Couronne britannique, est responsable de la défense, des affaires extérieures, de la sécurité intérieure et de la police.

2. Le territoire est doté d'un régime parlementaire. Le gouvernement se compose d'un gouverneur, d'un vice-gouverneur, d'un conseil des ministres et d'un parlement bicaméral. Le Gouverneur nomme au poste de Premier Ministre le membre de la Chambre d'assemblée qui semble le plus à même d'être investi de la confiance de la majorité des 36 membres, qui représentent chacun une circonscription parlementaire. Le Premier Ministre dirige un conseil, qui comprend au moins six autres ministres.

3. Le droit et le système juridique des Bermudes reposent sur l'application de la *common law* anglaise et des principes de l'*equity*, sur la législation du Royaume-Uni (en vigueur depuis 1612) applicable aux Bermudes et sur les lois adoptées par le Parlement des Bermudes. Les membres de l'appareil judiciaire sont nommés sur avis du Président de la Cour suprême. Le territoire compte trois juridictions : le Tribunal d'instance, la Cour suprême et la Cour d'appel. La loi de 2002 intitulée *British Overseas Territories Act* accorde la citoyenneté britannique aux ressortissants des territoires britanniques d'outre-mer.

4. Pour pouvoir voter lors des élections générales ou des référendums, il faut avoir 18 ans révolus, être bermudien de naissance ou par naturalisation, ou alors non bermudien inscrit sur la liste des électeurs au 1^{er} mai 1976. Le 18 juillet 2017, des élections générales ont été tenues pour élire les 36 membres de la Chambre d'assemblée et le Progressive Labour Party a remporté 24 sièges. Membre du parti, David Burt a pris ses fonctions de Premier Ministre le jour suivant, succédant à Michael Dunkley, du parti One Bermuda Alliance, lequel occupait ce poste depuis le 20 mai 2014. Alors âgé de 38 ans, David Burt est devenu le plus jeune Premier Ministre des Bermudes. Lors des élections partielles du 7 juin 2018, le Progressive Labour Party a remporté un 25^e siège à la Chambre d'assemblée.

5. En 1995, un référendum sur la question de l'indépendance a été organisé. Sur les 58,8 % d'électeurs inscrits ayant participé, un nombre assez faible pour les Bermudes selon la Puissance administrante, 73,6 % se sont prononcés contre l'indépendance. Le Progressive Labour Party, qui était alors dans l'opposition, avait appelé les partisans de l'indépendance à s'abstenir, au motif que cette question méritait d'être tranchée dans le cadre d'élections générales.

6. Dans son rapport de 2005, la Commission pour l'indépendance des Bermudes avait noté que la question raciale faisait depuis toujours partie du paysage social, économique et politique de l'archipel. Les divisions raciales déterminent, dans une large mesure, la position à l'égard de l'indépendance et le choix de la méthode à utiliser pour savoir ce que souhaite la population. En 2005, le Progressive Labour Party, alors au pouvoir, a tenu à ce que la question de l'indépendance soit réglée dans le cadre d'une élection. Il aurait publiquement manifesté son désir de désengagement par rapport au Royaume-Uni. Le United Bermuda Party, précurseur de la One Bermuda Alliance, était en revanche favorable à un référendum. La Commission pour l'indépendance des Bermudes a donc conclu qu'il revenait aux deux partis politiques de faire valoir les mérites respectifs de chaque méthode.

7. Dans un entretien donné le 14 septembre 2017, le Premier Ministre a déclaré que, bien que l'obtention de l'indépendance soit une question inscrite dans les statuts de son parti, son gouvernement ne souhaitait pas la mettre alors à l'ordre du jour puisqu'il cherchait à faire prospérer l'économie et à régler les problèmes qui se posaient directement sur le territoire. Au cours d'un entretien donné en juin 2018, le Premier ministre a réitéré cette position : alors que l'obtention de l'indépendance restait l'un des objectifs finaux du Progressive Labour Party, cela ne faisait pas partie de son programme actuel. Il a ajouté qu'afin de pouvoir répondre à des problèmes plus pressants, les Bermudes ne demanderaient pas l'indépendance au cours de son mandat.

II. Budget

8. L'exercice budgétaire des Bermudes commence en avril. Selon le budget pour l'exercice 2018/19 que le gouvernement du territoire a présenté, le 16 février 2018, les recettes et l'ensemble des dépenses devraient respectivement s'élever à 1,09 milliard de dollars et à 1,18 milliard de dollars. En outre, pour l'exercice 2017/18, les recettes devraient se monter à 1,04 milliard de dollars (soit 1,9 million de plus que le montant initialement prévu) et les frais de fonctionnement à 921,5 millions de dollars, les dépenses en capital ont été réévaluées à 60,4 millions de dollars et les coûts des services liés à la dette devraient atteindre 4,5 millions de dollars ; tous ces chiffres sont inférieurs aux prévisions. Le montant du déficit total a été réévalué à 119,2 millions de dollars, soit 62,8 millions de dollars ou 35 % de moins que le déficit pour l'exercice 2016/17.

III. Situation économique

A. Généralités

9. L'économie des Bermudes repose essentiellement sur la prestation de services financiers à des entreprises internationales et sur le tourisme. Selon la Puissance administrante, le secteur industriel n'est guère développé et l'activité agricole est limitée, dans la mesure où le territoire ne compte que 20 % de terres cultivables. Selon les informations fournies par le gouvernement du territoire, en 2017, les secteurs de l'agriculture, de la foresterie et de la pêche ne représentaient, combinés, que 0.8 % du produit intérieur brut aux prix courants.

10. D'après les données émanant du gouvernement du territoire, en 2017, le PIB réel, corrigé de l'inflation, a augmenté de 2,5 %, atteignant 4,7 milliards de dollars. Les deux secteurs ayant connu les hausses les plus marquées sont l'hôtellerie-restauration, principalement en raison de la croissance des activités liées à la trente-cinquième Coupe de l'America, et le secteur de l'immobilier et de la location. Ils ont respectivement augmenté de 46,6 millions de dollars (23,4 %) et de 21,9 millions de dollars (2.8 %). Par ailleurs, la valeur ajoutée des entreprises liées à l'intermédiation financière (banques commerciales et compagnies d'assurance) a baissé de 2.6 %, soit 16,1 millions de dollars, notamment en raison de la diminution du nombre de prêts et de dépôts auprès des banques commerciales et du faible nombre de primes encaissées par les compagnies d'assurances autres que l'assurance vie. La valeur ajoutée du secteur de distribution d'électricité, de gaz et d'eau a également enregistré une baisse de 6,9 % (soit 4.9 millions de dollars par rapport à l'année précédente), notamment en raison d'une chute du volume des ventes d'électricité.

11. Selon la Puissance administrante, le gouvernement du territoire poursuit une stratégie double visant à améliorer la situation économique tout en maîtrisant la dépense et la dette publiques.

B. Services financiers

12. D'après la Puissance administrante, les Bermudes sont une place financière et un centre d'affaires parmi les plus importants au niveau mondial, ces activités représentant quelque 27 % du PIB du territoire. Les Bermudes se classent par ailleurs parmi les premiers marchés internationaux de l'assurance et de la réassurance à grande échelle.

13. L'Autorité monétaire des Bermudes (Bermuda Monetary Authority), qui assure de façon centralisée la surveillance du secteur des services financiers du territoire, est habilitée à collecter des amendes. Le territoire n'a pas de banque centrale ; ce sont les banques commerciales qui gèrent l'indexation de la monnaie sur le dollar des États-Unis en répondant à l'offre et à la demande en respectant la parité. Les réserves de change du territoire sont détenues par les banques, et non par l'Autorité monétaire des Bermudes.

14. D'après les informations fournies par la Puissance administrante, au premier semestre 2017, 362 nouveaux partenariats et entreprises internationaux ont été enregistrés aux Bermudes (contre 399 à la même période en 2016, soit une diminution de 9,3 %). En outre, 23 nouveaux assureurs et intermédiaires ont été recensés sur la même période en 2017.

15. Selon la Puissance administrante, les Bermudes n'ont jamais eu de législation sur la protection du secret bancaire et tiennent un registre sur la propriété effective privée depuis les années 1940. Ce registre centralisé contient des informations détaillées sur les propriétaires réels des entreprises privées ayant des activités aux Bermudes. L'autorité publique qui en a la charge le met automatiquement à jour à chaque transfert de propriété. D'après les dispositions réglementaires, les actionnaires majoritaires des institutions financières doivent avoir reçu l'agrément de l'Autorité monétaire.

16. Depuis plus de 70 ans, les Bermudes exigent que les entités souhaitant créer une société sur le territoire fournissent des informations sur les propriétaires réels. Aujourd'hui, si ces derniers détiennent plus de 10 % du capital, ils font l'objet d'une enquête de l'Autorité monétaire, qui soumet également à des contrôles les cessions d'actions à des non-Bermudiens et conserve toutes les informations sur les propriétaires réels qu'elle recueille dans le cadre de la procédure d'enquête.

17. Le gouvernement du territoire échange ces informations avec les autorités compétentes du Royaume-Uni et des États-Unis d'Amérique, avec lesquelles il a passé des accords internationaux. En avril 2016, les Bermudes et le Royaume-Uni ont conclu un arrangement bilatéral d'échange d'informations sur les propriétaires réels pour que leurs services de répression puissent accéder rapidement à ces données concernant les entreprises et les personnes morales enregistrées sur leur territoire.

18. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint des territoires d'outre-mer et du Royaume-Uni, tenue à Londres les 28 et 29 novembre 2017, les représentantes et représentants des territoires d'outre-mer et du Royaume-Uni ont salué les progrès réalisés par les territoires et les centres financiers dans la mise en œuvre des dispositifs prévus dans l'échange de notes relatives aux échanges de renseignements sur la propriété effective entre forces de l'ordre, y compris l'établissement de nouveaux systèmes sécurisés de collecte, d'échange et d'utilisation de ces données, là où il n'en existait pas encore. Le Conseil ministériel conjoint s'est

engagé à vérifier l'efficacité des dispositifs six mois avant leur mise en service. Il s'est félicité de la coopération dont les territoires d'outre-mer avaient fait preuve dans le cadre des efforts menés par la communauté internationale pour promouvoir la transparence fiscale et lutter contre la criminalité financière, ainsi que des échanges constructifs qu'ils avaient eus avec le Groupe Code de conduite (fiscalité des entreprises) de l'Union européenne et de leur participation à la première réunion du Forum mondial sur le recouvrement d'avoirs. Il a également réitéré sa volonté d'être à la tête des efforts de lutte contre la corruption et s'est engagé à donner la priorité aux travaux menés pour étendre rapidement la portée de la Convention des Nations Unies contre la corruption aux territoires, en particulier à ceux qui en ont fait la demande, et pour donner une direction claire à ce processus, en se fondant sur la réunion tenue durant la septième session de la Conférence des États parties à la Convention organisée à Vienne du 6 au 10 novembre 2017.

19. En mai 2018, le Parlement britannique a adopté une loi intitulée *Sanctions and Anti-Money Laundering Act*, aux termes de laquelle le Secrétaire d'État doit faire tout ce qui est raisonnablement possible pour aider les gouvernements des territoires d'outre-mer à établir un registre publiquement accessible de la propriété effective des entreprises relevant de sa juridiction et à préparer, d'ici au 31 décembre 2020, un projet d'ordonnance imposant à tout territoire d'outre-mer qui ne l'aurait pas encore fait d'ouvrir un tel registre.

20. En septembre 2013, les Bermudes ont adhéré à la Convention multilatérale concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pour faciliter la coopération entre territoires en ce qui concerne le calcul et la collecte de l'impôt, et en particulier pour lutter contre l'évasion et la fraude fiscales. La Convention est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2014. D'après les informations communiquées par la Puissance administrante, fin 2016, les Bermudes avaient passé des accords multilatéraux d'échange de renseignements en matière fiscale avec 106 partenaires dans le cadre de leur adhésion à la Convention (avec les membres du Groupe des Vingt et de l'OCDE, tous les États membres de l'Union européenne et divers pays). La ratification par le Royaume-Uni de la Convention des Nations Unies contre la corruption a été étendue aux Bermudes le 4 juin 2018.

C. Tourisme

21. Selon les statistiques du gouvernement, en 2017, 692 947 voyageurs ont visité les Bermudes (soit 46 482, ou 7,2 %, de plus qu'en 2016), dont 60 % (418 049) sont arrivés à bord de bateaux de croisière. Le total des dépenses des visiteurs a atteint environ 431 millions de dollars, contre 358,4 millions de dollars en 2016. Toujours en 2017, le secteur du tourisme a apporté 754 millions de dollars à l'économie des Bermudes et sa contribution aux recettes de l'État a atteint 162 millions de dollars, soit 16 % du montant total des recettes. Le nombre d'emplois liés au tourisme s'élevait à 2996 (contre 2607 en 2016), soit 8,9 % du nombre total d'emplois sur le territoire. En ce qui concerne l'incidence du tourisme sur le PIB, la valeur ajoutée brute de ce secteur s'élevait en 2017 à 343 millions de dollars (5.5 % du PIB à prix courants), soit 54 millions de dollars de plus qu'en 2016.

22. En outre, les statistiques officielles du gouvernement du territoire indiquent qu'au mois de novembre 2018, le nombre de visiteurs s'établissait à environ 670 000, dont 476 000 croisiéristes.

D. Bâtiment

23. Selon les statistiques du gouvernement, le secteur du bâtiment et des activités extractives a enregistré en 2017 une croissance de 1.9 % en valeur réelle (3,4 millions de dollars), atteignant près de 215 millions de dollars, soit 3.7 % du PIB aux prix du marché. Cette croissance est due à l'augmentation des activités de construction liées à l'organisation de la trente-cinquième Coupe de l'America, ainsi qu'au développement de complexes hôteliers et de l'aéroport L.F. Wade International, dont le nouveau terminal a été inauguré en 2017.

E. Transports et communications

24. Desservies par un réseau d'environ 200 kilomètres de routes goudronnées publiques et 400 kilomètres de routes privées, les Bermudes ont une circulation routière très dense, avec environ 79 véhicules au kilomètre en 2016. L'interdiction de posséder plus d'une voiture par ménage et de louer des véhicules a donné lieu à la mise en place d'un réseau public de bus et de transbordeurs. En 2016, les Bermudes ont modifié la loi de 1951 intitulée *Motor Car Act* pour autoriser pour la première fois la location de petits véhicules. Le 20 avril 2017, le règlement intitulé *Motor Car (Minicar) Regulations 2017* est entré en vigueur. En 2016, 47 482 véhicules routiers étaient immatriculés, un nombre en augmentation pour la deuxième année consécutive depuis 2015, après six années de baisse.

25. Des vols commerciaux réguliers relient les Bermudes à plusieurs destinations aux États-Unis, au Canada et au Royaume-Uni. Le territoire a ses propres organismes de réglementation maritime et aérienne, qui tiennent à jour des registres : l'Autorité de l'aviation civile et l'Autorité des transports maritimes (Bermuda Shipping and Maritime Authority).

26. Selon les statistiques fournies par le gouvernement du territoire, en 2016, 83 % des ménages avaient une ligne de téléphone fixe (contre 87 % en 2014/15) et 89 % possédaient un téléphone mobile (contre 86 % en 2014/15). En outre, 92 % des foyers et 100 % des entreprises avaient accès à Internet. Le nombre de personnes possédant un abonnement téléphonique est tombé de 32 810 en 2016/17 à 33 534 en 2015/16.

IV. Situation sociale

A. Généralités

27. Selon le budget présenté pour l'exercice 2018/19, le Ministère de l'éducation et de la valorisation de la population active devrait recevoir une enveloppe de 140,5 millions de dollars (soit 11,9 % de l'ensemble des dépenses publiques prévues pour cet exercice et 5,8 millions de dollars de plus par rapport à l'exercice précédent) pour financer des formations professionnelles supplémentaires et améliorer les programmes d'enseignement.

B. Emploi

28. Les données préliminaires tirées de l'enquête de 2017 du gouvernement du territoire sur l'emploi indiquent que le nombre total d'emplois aux Bermudes a légèrement augmenté, passant de 33 481 en 2016 à 33 653 en 2017, le record ayant été atteint en 2008 avec 40 213 emplois. Le nombre de Bermudiens titulaires d'un emploi a augmenté de 0,7 %, passant de 23 494 en 2016 à 23 667 en 2017. Toujours

en 2017, le taux officiel de chômage a diminué de 6 %. Le salaire moyen annuel brut était de 64 250 dollars, contre 63 712 dollars en 2016. Le salaire moyen des Bermudiens actifs était de 60 260 dollars. Ce montant est moins élevé que celui des résidents permanents, des conjoints non-Bermudiens de Bermudiens et d'autres non-Bermudiens, dont le salaire moyen s'élevait respectivement à 70 615 dollars, 78 128 dollars et 79 910 dollars.

29. En 2018, le département compétent (Department of Workforce Development) du Ministère de l'éducation et de la valorisation de la population active a lancé un plan national stratégique de valorisation de la population active, qui a remplacé la deuxième partie du Plan national de formation dont le but initial était de mettre au point des stratégies de revitalisation de l'économie et de création d'emplois.

30. Base de données nationale gérée par le Département de la valorisation de la population active depuis novembre 2013, le Conseil bermudien pour l'emploi (Bermuda Job Board) est à la disposition des Bermudiens en recherche d'emploi, son principal objectif étant de regrouper et de centraliser les offres proposées sur le territoire, afin de faciliter la mise en relation des travailleurs et des employeurs, de proposer davantage d'offres aux Bermudiens qualifiés et, à terme, de réduire la nécessité de demander un permis de travail.

31. Mis en place par le Ministère de l'intérieur et chargé de réviser, de mettre à jour et d'améliorer la législation du travail, le Comité de la réforme législative (Law Reform Committee) a continué d'œuvrer à la consolidation du droit du travail.

C. Éducation

32. Selon le budget présenté pour l'exercice 2018/19, le Département de l'éducation (Department of Education) a reçu une enveloppe d'environ 114 millions de dollars à l'appui de son objectif d'ensemble, qui consiste à jouer un rôle stratégique dans la promotion, la surveillance et l'orientation de programmes scolaires de qualité.

33. Aux Bermudes, la scolarité est obligatoire de 5 à 18 ans et gratuite dans les écoles publiques. Le territoire compte 10 écoles maternelles, 18 écoles primaires, 5 collèges, 1 école pour enfants ayant des besoins particuliers et 2 lycées dans le système public, où, selon les données de la Puissance administrante, l'on dénombrait 4 945 élèves en septembre 2017. On recense également un certain nombre d'écoles privées, dont six pour les premières années de l'enseignement primaire. Ces établissements assurent l'éducation de 40 % des élèves appartenant à la tranche d'âge dans laquelle l'enseignement est obligatoire et ne reçoivent aucun financement de l'État. En 2017, 9 318 élèves étaient scolarisés dans une école privée ou publique ou dans l'enseignement supérieur (Bermuda College).

34. Les étudiants des territoires d'outre-mer acquittent dans les universités britanniques les mêmes frais de scolarité que les étudiants britanniques, à condition d'avoir vécu dans un territoire d'outre-mer britannique, dans l'Espace économique européen ou en Suisse les trois années précédant leur inscription en première année universitaire. Par ailleurs, ils peuvent bénéficier des fonds que l'Union européenne consacre à l'enseignement supérieur ou professionnel.

D. Santé publique

35. Selon le projet de budget pour l'exercice 2018/19, le Ministère de la santé a reçu une enveloppe de 190 millions de dollars (soit 16,1 % du montant total des dépenses publiques prévues), ce qui représente, selon les informations fournies par la Puissance administrante, une augmentation par rapport aux 162,7 millions de dollars alloués en

2017/18 (14,6 % du montant total des dépenses publiques). Outre ses activités de réglementation, le Ministère définit les grandes orientations du secteur de la santé, assure des services de santé publique et des services pour les personnes âgées et les handicapés, administre un hôpital de soins intensifs et un hôpital psychiatrique, garantit des régimes d'assurance maladie accessibles et met en place des organismes de réglementation des activités des professionnels de santé et du domaine de l'assurance maladie. Le territoire est doté d'un système de financement hybride des soins de santé, composé de fonds publics directs, d'une assurance santé et de subventions publiques.

36. Les Bermudes, qui affichent un taux de fécondité faible, doivent faire face au vieillissement de leur population. Selon le recensement de 2010, 13,5 % de la population était alors âgée de 65 ans ou plus, contre 10,8 % en 2000, ce nombre était de 10,8 %. En 2016, l'indice synthétique de fécondité était de 1,5 naissance par femme, chiffre inférieur au taux de renouvellement des générations (2,1 naissances par femme). Selon les estimations de la Puissance administrante, en 2017, l'espérance de vie à la naissance était de 81,5 ans (85,1 ans pour les femmes et 77,7 ans pour les hommes). L'espérance de vie de la population blanche est de quatre ans supérieure à celle du reste de la population.

37. À sa sixième réunion, le Conseil ministériel conjoint a félicité le Ministère de la santé du Royaume-Uni pour son appui et son attachement à l'action menée en partenariat avec les territoires et l'organisme britannique de santé publique (Public Health England) pour promouvoir le Règlement sanitaire international et mettre en place les capacités nécessaires pour répondre aux problèmes majeurs en matière de santé publique, y compris les épidémies. Le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer se sont également félicités des contributions que le Ministère de la santé et Public Health England ont apportées au plan d'intervention d'urgence après le passage de l'ouragan Irma en déployant rapidement des experts techniques spécialistes de la santé publique afin d'aider les gouvernements des territoires. Ils se sont engagés à s'impliquer davantage dans le domaine de la santé publique, alors que les territoires touchés par l'ouragan poursuivent leurs efforts pour se relever. Les représentantes et représentants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer sont convenus qu'il importait de renforcer les capacités et les moyens à mettre en œuvre dans les territoires pour lutter contre les maladies non transmissibles, comme l'obésité et les problèmes de santé mentale, et contre les répercussions que ces maladies ont sur les populations, et de sensibiliser l'opinion publique à ce sujet. Ils se sont engagés à collaborer sur ces questions importantes de façon à mettre en commun les pratiques optimales et les ressources dont ils disposent pour formuler des stratégies de prévention qu'ils pourraient adapter en fonction des besoins des différentes populations.

E. Criminalité et sécurité publique

38. Sur le plan administratif, le Ministère de la sécurité nationale est responsable du Régiment royal des Bermudes (Royal Bermuda Regiment), des services de police (Bermuda Police Service), des services de sauvetage et de lutte contre les incendies (Bermuda Fire and Rescue Service), de la police des frontières (Border Control) et du Département de la lutte antidrogue (Department for National Drug Control). Il veille en outre à ce que tous les services et départements placés sous son autorité collaborent pour promouvoir la sécurité sous toutes ses formes sur le territoire.

39. Les services de police assurent la sécurité publique sur le territoire et veillent notamment à l'application stricte de la loi, à la participation de la population et à des enquêtes rigoureuses débouchant sur des condamnations. Ils continuent de s'attacher

en priorité à : a) améliorer la confiance de la population ; b) assurer une présence policière très visible sur le terrain ; c) intervenir rapidement en cas d'urgence ; d) mener des enquêtes rapides et de qualité ; e) protéger les personnes vulnérables. Le groupe interinstitutions de lutte contre les bandes organisées continue d'élaborer des programmes pour prévenir et réduire les délits commis par ces bandes.

40. En 2018, le Royaume-Uni a continué de financer les services d'un conseiller en matière de maintien de l'ordre basé à Miami (États-Unis), qui a coordonné, géré et facilité la formation des forces de l'ordre du territoire et leur a fourni des conseils stratégiques afin qu'elles acquièrent de nouvelles techniques et compétences. En outre, le navire RFA Mounts Bay sillonne les Caraïbes depuis janvier 2017 dans le cadre des activités de patrouille de la marine royale dans l'Atlantique nord, pour assurer une présence maritime britannique et fournir une aide humanitaire, des secours en cas de catastrophe et des communications de crise dans la région tout au long de l'année. Le navire devrait rester à proximité des Caraïbes tout au long de la saison des ouragans de 2018/19. Le navire a également participé, avec des garde-côtes et d'autres flottes de la région, à la lutte contre les activités illégales en haute mer. Les navires RFA Mounts Bay et HMS Ocean ont apporté une assistance humanitaire vitale à la région, en particulier aux trois territoires (Anguilla, les Îles Vierges britanniques et les Îles Turques et Caïques) frappés par les ouragans Irma et Maria en septembre 2017.

F. Droits de l'homme et questions connexes

41. Les grands instruments internationaux et européens relatifs aux droits de l'homme s'appliquent aux Bermudes, y compris la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'homme et des libertés fondamentales, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, le Pacte international relatif aux droits civils et politiques, la Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale. Selon la Puissance administrante, sa ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes a officiellement été étendue au territoire des Bermudes en mars 2017, avec deux réserves portant sur l'article premier et le paragraphe 4 de l'article 15 de la Convention. La première réserve devrait être retirée lorsque la conscription prendra fin, en application de la loi de juillet 2018 portant modification de la loi relative à la défense (voir par. 50). La deuxième réserve tenait compte des dispositions constitutionnelles et migratoires desquelles il découlait qu'une Bermudienne mariée à un non-Bermudien faisait l'objet d'une discrimination, un non-Bermudien marié à une Bermudienne n'ayant pas les mêmes droits qu'une non-Bermudienne mariée à un Bermudien.

42. La Commission des droits de l'homme des Bermudes (Human Rights Commission of Bermuda) a été créée en 1982 en vertu de la loi de 1981 intitulée *Human Rights Act*. Selon le gouvernement du territoire, ses activités consistent principalement à : mettre à disposition des moyens rapides et efficaces d'examiner des plaintes individuelles concernant les droits de l'homme, le harcèlement sexuel et les différentes formes d'incapacité ; faire connaître les droits de l'homme aux Bermudes et encourager la population à respecter les principes d'égalité ; contribuer à lever les obstacles à l'égalité en matière d'emploi et d'accès aux services.

43. À la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, le Royaume-Uni et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer se sont engagés à assurer le progrès politique, économique, social des populations des territoires, ainsi que le

développement de leur instruction, à les traiter avec équité et à les protéger contre les abus, et ont fait part de leur volonté commune de continuer à promouvoir le respect des droits de l'homme et des obligations internationales dans les territoires. Dans le communiqué adopté à cette réunion, ils ont salué la participation constructive des territoires aux préparatifs de l'Examen périodique universel du Conseil des droits de l'homme à cet égard. Les dirigeantes et dirigeants des territoires ont également réaffirmé leur volonté d'appliquer les normes les plus élevées possible en matière de protection des enfants et de promotion de leur bien-être dans les territoires. À la réunion, les dirigeantes et dirigeants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont examiné les progrès accomplis s'agissant de la promotion de la coopération interinstitutions dans les territoires et d'établissement de plans d'intervention nationaux visant à définir des priorités en matière de politiques publiques. Ils ont également pris note des difficultés particulières auxquelles faisaient face les territoires touchés par les récents ouragans et sont convenus que le bien-être des enfants devrait demeurer une priorité absolue dans les plans de reconstruction, ce qui passe notamment par la reconstruction des écoles. Ils ont en outre salué les progrès qui avaient été faits dans le cadre du mémorandum d'accord visant à encourager les territoires à collaborer plus efficacement dans ce domaine.

V. Environnement

44. Selon la Puissance administrante, le Ministère de l'environnement a été dissout en juillet 2017 et ses attributions ont été réparties entre d'une part le Département des parcs (Department of Parks), qui relève du Ministère des travaux publics, et d'autre part le Département de la planification (Department of Planning) et le Département de l'environnement et des ressources naturelles (Department of Environment and Natural Resources), qui relèvent du Ministère de l'intérieur. Le Département de l'environnement et des ressources naturelles est chargé de soutenir l'agriculture locale et le secteur de la pêche, de protéger le patrimoine maritime, de promouvoir la lutte contre la pollution, la gestion des droits d'usage de l'eau et des réserves naturelles terrestres, la conservation des espèces menacées, la maîtrise de la faune autochtone, la lutte contre les parasites invasifs et de concourir au bon fonctionnement de l'aquarium, du musée et du zoo des Bermudes.

45. Selon la Puissance administrante, le Ministère de l'intérieur a particulièrement mis l'accent sur la promotion et l'expansion de la Commission de la mer des Sargasses, créée en application de la Déclaration de Hamilton sur la collaboration aux fins de la conservation de la mer des Sargasses, afin d'améliorer la gestion de l'ensemble de cette zone maritime, qui a été reconnue dans la Déclaration comme étant un écosystème hauturier important. Le Ministre bermudien de l'environnement a présidé la troisième réunion conjointe de la Commission et des signataires de la Déclaration, qui s'est tenue aux Açores (Portugal) les 18 et 19 avril 2017.

46. Les Bermudes continuent de promouvoir la gestion durable de leurs zones de pêche et d'améliorer leur sécurité alimentaire. Selon la Puissance administrante, des pêcheurs et des fonctionnaires ont observé que des poissons se regroupaient pour se reproduire plus tôt dans l'année, certainement en raison de l'élévation de la température de l'eau.

47. L'énergie électrique est fournie à environ 98 % par une seule entreprise privée et produite exclusivement à partir de combustibles fossiles. Les 2 % restants sont produits par l'incinérateur de déchets à valorisation énergétique de Tynes Bay, propriété du Ministère des travaux publics qui l'exploite.

48. Selon la Puissance administrante, la modification en décembre 2017 de la loi de 1986 intitulée *Bermuda National Parks Act* a permis de protéger 16 zones

supplémentaires (un peu plus de 36 hectares) dans le cadre du réseau des parcs nationaux. Par ailleurs, avec le reclassement de sept parcs en réserves naturelles, le réseau compte désormais 112 zones protégées (environ 460 hectares).

49. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, les représentantes et représentants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont souligné que les dommages infligés par les ouragans Irma et Maria avaient rappelé la vulnérabilité des territoires aux phénomènes causés par les changements climatiques et les effets dévastateurs qu'ils pouvaient avoir sur les vies et les moyens de subsistance de ceux qui y habitaient. Les représentantes et représentants se sont engagés à continuer d'œuvrer dans un esprit de coopération mutuelle en prévision des réunions internationales sur les changements climatiques, afin de faire en sorte qu'il soit pleinement tenu compte des vues et priorités des territoires lors des négociations. Le Royaume-Uni a réaffirmé sa volonté de collaborer avec les territoires d'outre-mer en vue d'élargir l'application des traités sur les changements climatiques aux territoires, notamment en entamant le processus de ratification de l'Amendement de Doha au Protocole de Kyoto par les territoires qui se sont montrés disposés à le faire. L'accent a été mis sur l'importance des travaux sur l'adaptation aux changements climatiques et l'atténuation de leurs effets menés dans les territoires, ainsi que sur la collaboration entre les territoires aux fins de la mise en commun des pratiques optimales sur la gestion de l'environnement et les questions relatives aux changements climatiques, notamment dans le cadre de réunions annuelles de leurs ministres de l'environnement.

VI. Questions militaires

50. Les Bermudes disposent d'un régiment de défense de quelque 420 soldats appelé Régiment royal des Bermudes, dont les effectifs sont composés d'un « noyau » d'environ 140 militaires recrutés pour un service de longue durée et de 30 soldats à temps plein, les autres soldats étant des militaires à temps partiel. En 2015, la loi intitulée *Defence Act* a été modifiée afin d'accroître les effectifs du Régiment et de pouvoir les maintenir grâce à l'enrôlement volontaire. À défaut, le Gouverneur peut soit revoir les attributions du Régiment pour tenir compte du nombre de militaires manquants, soit autoriser la conscription pour atteindre l'effectif nécessaire. La loi portant modification de la loi relative à la défense, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2018, a établi que l'enrôlement volontaire était le seul moyen pour un homme ou une femme de s'engager dans le Régiment, et a donc officiellement mis un terme à la conscription. Au cours du premier semestre de 2018, le Régiment a procédé à un examen stratégique et a proposé de réduire à 327 le nombre total de soldats et d'officiers, dont les deux principales missions seraient d'appuyer l'aide militaire aux autorités civiles, ainsi que l'aide humanitaire et les secours en cas de catastrophe. Début 2019, le Régiment lancera son nouveau plan pour les cinq prochaines années.

51. Le Régiment collabore régulièrement avec les gouvernements de pays étrangers et leurs armées, y compris le Canada, les États-Unis et la Jamaïque, et apporte son concours aux opérations de secours en cas de catastrophe menées dans d'autres territoires administrés par le Royaume-Uni.

52. En outre, selon la Puissance administrante, l'unité navale du Régiment (Royal Bermuda Regiment Boat Troop) aide la police des Bermudes à mener des patrouilles maritimes littorales et des opérations de surveillance. D'après l'examen stratégique susmentionné, il est également prévu de créer une unité de garde-côtes (Regiment Coast Guard) qui aura pour mission à partir d'avril 2020 de surveiller les eaux bermudiennes, tâche dont s'acquittent actuellement les services de police des Bermudes.

VII. Relations avec les organisations et les partenaires internationaux

53. Le territoire est membre associé de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, de la Communauté des Caraïbes et du Marché commun des Caraïbes et membre du Groupe d'action financière des Caraïbes, créé dans le cadre de la lutte contre le blanchiment de capitaux. L'Agence du renseignement financier des Bermudes (Financial Intelligence Agency of Bermuda) est membre du Groupe Egmont des cellules de renseignements financiers, et l'Autorité monétaire du territoire est membre d'organismes internationaux et régionaux de réglementation financière, notamment l'Association internationale des contrôleurs d'assurances, l'Organisation internationale des commissions de valeurs et le Groupe des superviseurs des centres financiers internationaux. Les Bermudes jouent également un rôle de premier plan dans le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales de l'OCDE, en tant que membre du Groupe d'examen par les pairs. Le territoire est également membre de l'association de protection des tortues de mer Sea Turtle Conservancy, du Forum Caraïbes-États-Unis sur la coopération en matière de sécurité, de la Confédération syndicale internationale, de l'Organisation internationale de police criminelle et du Comité international olympique.

54. Le représentant des Bermudes a participé à la trente-neuvième réunion ordinaire de la Conférence des chefs de gouvernement de la Communauté des Caraïbes, qui s'est tenue à Montego Bay (Jamaïque) du 4 au 6 juillet 2018. À l'issue de la Conférence, les Chefs de gouvernement ont publié une déclaration dans laquelle ils ont pris note avec une grande inquiétude des amendements apportés à la législation du Royaume-Uni en vertu de la loi relative aux sanctions et à la lutte contre le blanchiment d'argent récemment adoptée, ont exprimé leur solidarité avec les territoires qui subissaient les conséquences de cette décision unilatérale de légiférer dans des domaines relevant constitutionnellement de la compétence nationale des territoires, sans le consentement ni la participation de leur population, et ont souligné que cette décision allait à l'encontre d'un autre arrangement relatif aux registres publics convenu avec le Gouvernement britannique et mis en place au prix d'un effort considérable des territoires d'outre-mer.

55. En tant que territoire non autonome du Royaume-Uni, les Bermudes ont le statut de territoire d'outre-mer associé à l'Union européenne, mais ne font pas partie de celle-ci. D'après les informations figurant dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, les représentantes et représentants du Royaume-Uni et des territoires d'outre-mer ont poursuivi leur dialogue sur les conséquences que la décision du Royaume-Uni de quitter l'Union européenne (connue sous le nom de « Brexit ») pourrait avoir sur les territoires. En outre, le Royaume-Uni a indiqué que l'un des objectifs clairs des négociations de sortie était de parvenir à un accord qui obtienne l'assentiment de l'ensemble des territoires du Royaume-Uni, et que tout serait mis en œuvre pour veiller à ce que la sécurité et la viabilité économique des territoires d'outre-mer soient préservées et, éventuellement, renforcées à l'issue du Brexit.

VIII. Statut futur du territoire

A. Position du gouvernement du territoire

56. Les faits nouveaux concernant le statut futur des Bermudes sont exposés dans la section I ci-dessus.

B. Position de la Puissance administrante

57. Dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, le Gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires ont expliqué que le principe de l'égalité des droits des peuples et le droit de ceux-ci à disposer d'eux-mêmes, inscrits dans la Charte des Nations Unies, s'appliquaient aux peuples des territoires d'outre-mer. Ils ont réaffirmé qu'il importait de promouvoir le droit des peuples des territoires à disposer d'eux-mêmes, ce qui relevait de la responsabilité collective de l'ensemble du Gouvernement britannique.

58. Ils se sont engagés à étudier les moyens qui permettraient aux territoires d'outre-mer de continuer à bénéficier de l'appui de la communauté internationale en cas de revendication de souveraineté contestée. Ils ont ajouté que le Royaume-Uni continuerait d'appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes présentées par les territoires dont les résidents permanents souhaitent ce retrait. Le gouvernement britannique et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont estimé que la structure fondamentale des relations prévues par la Constitution était appropriée, les pouvoirs étant dévolus dans toute la mesure possible aux gouvernements élus des territoires et le Royaume-Uni ne conservant que les pouvoirs dont il avait besoin pour s'acquitter de sa responsabilité souveraine. Selon la Puissance administrante, à la septième réunion du Conseil ministériel conjoint, tenue à Londres les 4 et 5 décembre 2018, le Gouvernement du Royaume-Uni et les dirigeantes et dirigeants des territoires d'outre-mer ont réaffirmé les positions reflétées dans le communiqué issu de la sixième réunion, et le Royaume-Uni a affirmé qu'il continuerait d'aborder les questions d'ordre constitutionnel plus régulièrement avec chacun des gouvernements et des représentantes et représentants des territoires d'outre-mer pour garantir l'efficacité et l'évolution des dispositions constitutionnelles et promouvoir ainsi les aspirations les plus chères de ces territoires et du Royaume-Uni.

59. Le 15 octobre 2018, à la 7^e séance que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) a tenue à la soixante-treizième session de l'Assemblée générale, le représentant du Royaume-Uni a déclaré que le Gouvernement britannique entretenait avec ses territoires d'outre-mer des relations modernes fondées sur le partenariat, des valeurs communes et le droit du peuple de chaque territoire de choisir de rester britannique. Il a déclaré que le Conseil ministériel conjoint, principale instance de dialogue politique annuel de haut niveau entre le Royaume-Uni et les territoires d'outre-mer, est chargé de suivre et de promouvoir les priorités collectives dans un esprit de partenariat.

60. Le représentant du Royaume-Uni a poursuivi en déclarant que, dans le communiqué adopté à la sixième réunion du Conseil ministériel conjoint, le Royaume-Uni et les représentantes et représentants des territoires d'outre-mer ont confirmé leur attachement à un partenariat politique moderne, fondé sur le principe de l'égalité des droits et de l'autodétermination des peuples, et leur appui constant aux accords constitutionnels des territoires, en vertu desquels les pouvoirs sont transférés dans toute la mesure du possible, sans préjudice de la souveraineté britannique. Il a également déclaré que son Gouvernement s'est engagé à aider les territoires d'outre-mer en cas de revendications de souveraineté contestée et à appuyer les demandes de retrait de la liste des territoires non autonomes pour tout territoire ayant une population permanente qui le souhaite.

61. Le représentant du Royaume-Uni a déclaré que la responsabilité fondamentale de son Gouvernement et son objectif en vertu du droit international, y compris de la Charte des Nations Unies, consistent à assurer la sécurité et la bonne gouvernance de ces territoires et de leurs populations, et que les gouvernements des territoires sont

censés appliquer les mêmes normes élevées que le Gouvernement du Royaume-Uni en matière de maintien de l'état de droit, de respect des droits de la personne et d'intégrité dans la vie publique, en fournissant des services publics efficaces et en construisant des communautés solides et prospères, et reçoivent l'appui du Gouvernement du Royaume-Uni dans ces domaines.

IX. Décisions prises par l'Assemblée générale

62. Le 7 décembre 2018, l'Assemblée générale a adopté la résolution 73/119 sans l'avoir mise aux voix, en se fondant sur le rapport du Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux sur ses travaux de 2018 (A/73/23) et l'examen qui en avait été fait par la Quatrième Commission. Dans cette résolution, l'Assemblée générale :

a) a réaffirmé le droit inaliénable du peuple des Bermudes à l'autodétermination, conformément à la Charte des Nations Unies et à sa résolution 1514 (XV) contenant la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux ;

b) a réaffirmé que, s'agissant de la décolonisation des Bermudes, le principe de l'autodétermination était incontournable et qu'il constituait aussi un droit fondamental consacré par les conventions pertinentes relatives aux droits de l'homme ;

c) a réaffirmé également qu'en fin de compte, c'est au peuple des Bermudes lui-même qu'il appartient de déterminer librement son futur statut politique, conformément aux dispositions applicables de la Charte, de la Déclaration et de ses résolutions pertinentes et, à cet égard, demande à la Puissance administrante d'agir en coopération avec le gouvernement du territoire et les organes compétents du système des Nations Unies pour mettre au point des programmes d'éducation politique dans le territoire afin de faire prendre conscience à la population de son droit à l'autodétermination, compte tenu des différents statuts politiques légitimes envisageables sur la base des principes clairement définis dans sa résolution 1541 (XV) et ses autres résolutions et décisions pertinentes ;

d) a souligné l'importance du rapport de la Commission pour l'indépendance des Bermudes de 2005, qui examinait de près les faits entourant l'indépendance, et continué de regretter que les plans d'organisation de réunions publiques et de présentation d'un livre vert à l'Assemblée puis d'un livre blanc exposant les propositions politiques en faveur de l'indépendance des Bermudes ne se soient pas encore concrétisés ;

e) a souligné également la nécessité, pour le bien du territoire, de renforcer davantage l'application des principes de bonne gouvernance, de transparence et de responsabilité dans les instances gouvernantes ;

f) a prié la Puissance administrante d'aider le territoire à mener à bien ses activités de sensibilisation de la population, conformément à l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte, et invite à cet égard les organismes compétents des Nations Unies à fournir une assistance à ce territoire s'il en fait la demande ;

g) s'est félicité de la participation active des Bermudes aux travaux de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes ;

h) a souligné que le territoire devrait continuer de participer aux activités du Comité spécial, notamment les séminaires régionaux, afin que le Comité puisse disposer d'informations à jour sur le processus de décolonisation ;

i) a souligné également qu'il importe que le Comité spécial soit informé des vues et des souhaits du peuple bermudien et comprenne mieux leur situation, y compris la nature et la portée des arrangements politiques et constitutionnels existant entre les Bermudes et leur puissance administrante ;

j) a demandé à la Puissance administrante de prendre pleinement part et de coopérer sans réserve aux travaux du Comité spécial afin d'assurer l'application des dispositions de l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte ainsi que de la Déclaration et afin de donner au Comité des avis au sujet de l'application des dispositions de l'alinéa b de l'Article 73 de la Charte relatives au développement de la capacité des Bermudes de s'administrer elles-mêmes, et a encouragé la Puissance administrante à faciliter l'envoi de missions de visite et de missions spéciales dans le territoire ;

k) a réaffirmé qu'en vertu de la Charte, il incombait à la Puissance administrante de promouvoir le développement économique et social du territoire et de préserver son identité culturelle, et a demandé à la Puissance administrante de s'employer activement à obtenir et utiliser efficacement toute l'assistance possible, dans le cadre d'arrangements tant bilatéraux que multilatéraux, en vue de renforcer l'économie de ce territoire ;

l) a pris en considération le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris les objectifs de développement durable, souligné qu'il importait de stimuler le développement économique et social durable du territoire, en encourageant une croissance économique soutenue, partagée et équitable, en ouvrant des perspectives à tous, en réduisant les inégalités, en améliorant les conditions de vie de base, en favorisant un développement social équitable pour tous et en promouvant une gestion intégrée et durable des ressources naturelles et des écosystèmes qui contribue, notamment, au développement économique, social et humain, tout en facilitant la conservation, la régénération et la reconstitution des écosystèmes ainsi que la résilience face aux nouveaux défis, et a engagé vivement la Puissance administrante à s'abstenir de mener des activités illicites, néfastes et improductives, y compris de se servir du territoire comme centre financier international, qui vont à l'encontre des intérêts du peuple du territoire ;

m) a prié le territoire et la Puissance administrante de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger l'environnement du territoire et le préserver de toute dégradation, et demande de nouveau aux institutions spécialisées compétentes de surveiller l'état de l'environnement dans le territoire et de lui fournir une assistance en conformité avec leur règlement intérieur ;

n) a prié le Comité spécial de poursuivre l'examen de la question des Bermudes et de lui présenter, à sa soixante-quatorzième session, un rapport à ce sujet ainsi que sur l'application de la présente résolution.

Annexe

Carte des Bermudes



Map No. 1423 Rev. 2 UNITED NATIONS
June 2016

Department of Field Support
Geospatial Information Section (formerly Cartographic Section)